

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Question n° 44**

**Objet : INFORMATIONS – DECISIONS DU PRESIDENT.**

L'an deux mille vingt-deux

Le 11 avril, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 5 avril 2022, s'est réuni à Pierrelaye - 95 480 – Salle Polyvalente, 10, rue des Jardins, en séance publique (retransmission en direct via le site internet de la CA Val Parisis), sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Etaient présents : Yannick BOËDEC, Président

Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, vice-Présidents,

Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Marie-Pierre JEZEQUEL, Marie-Evelyne CHRISTIN, Jean-François DUPLAND, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVÊQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Carole FAIDHERBE, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Pascal LAUGARO, Aline ROGER, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Céline CABOT, Franck GAILLARD, Sabrina FORTUNATO, Cécile RILHAC, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LÉGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Modeste MARQUES, Nicolas PONCHEL, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS, Conseillers Communautaires,

Etaient absents et représentés :

Bernard TAILLY par Yannick BOËDEC,  
Marie-Christine CAVECCHI par Xavier MELKI,  
Maryse MENEY par Grégoire DUBLINEAU,  
Nathalie BAUDOIN – CUSSET par Gilbert AH-YU,  
Bernard LE DUS par Marie-José BEAULANDE,  
Etiennette LE BÉCHEC PAR Patrick BOULLÉ,  
Christine MATTEI par Camille CARON,  
Nathalie CAPBLANC par Bernard JAMET,  
Thomas COTTINET par Carole CAUZARD,  
Nathalie JOLLY par Philippe AUDEBERT,  
Darine BOUADIS par Françoise NORDMANN,

Était absente excusée :

Lucie MICCOLI,

Secrétaire de Séance : Arnaud LARMURIER

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 05

Nombre de membres en exercice : 87  
Nombre de présents : 75  
Nombre de pouvoirs : 11  
Nombre de votants : 86

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis,  
Vu la délibération N° D/2020/59 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 relative aux délégations du conseil communautaire au Président,

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du conseil communautaire :

- **d/1.4/2022/07 du 4 janvier 2022** : Convention de partenariat Education-Economie.
- **d/1.4/2022/08 du 6 janvier 2022** : Convention de mise à disposition d'un chien de défense affecté au service de la police municipale mutualisée (M. SIMON Xavier).
- **d/8.9/2022/09 du 6 janvier 2022** : Convention de prestation avec Isabelle MERCAT-MAHEU relative à l'animation et la modération d'une rencontre avec l'auteur Philippe JAENADA à la médiathèque Maurice-Genevoix (Eaubonne).
- **d/8.9/2022/10 du 10 janvier 2022** : Convention pour 6 ateliers d'écriture par Patrick WARTEL (Médiathèque André-Cancelier).
- **d/8.9/2022/11 du 10 janvier 2022** : Convention avec l'association JEUREKA pour 3 animations jeux de société (Médiathèque André-Cancelier).
- **d/1.1/2022/12 du 10 janvier 2022** : Avenant de prolongation du marché d'accompagnement de la mise en œuvre de la phase de protocole de préfiguration dans le cadre du programme de renouvellement urbain d'intérêt régional.
- **d/8.9/2022/13 du 11 janvier 2022** : Contrat de cession avec la SARL TOHU BOHU relatif au spectacle « perruque et cotte de mailles » médiathèque l'Eclipse (Cormeilles-En-Parisis).
- **d/8.9/2022/14 du 11 janvier 2022** : Convention de prestation avec la SAS Animons Jeux pour l'animation de 3 ateliers de jeux de société – Médiathèque André Malraux (Ermont) et Médiathèque Saint-Exupéry (Franconville).
- **d/8.9/2022/15 du 11 janvier 2022** : Convention de prestation avec la Librairie Générale Librest pour une rencontre « Rentrée littéraire de l'hiver » - Médiathèque André Malraux (Ermont).
- **d/8.9/2022/16 du 11 janvier 2022** : Convention de prestation avec l'association Insight pour l'animation d'un Escape Game – Médiathèque André Malraux (Ermont).
- **d/8.9/2022/17 du 13 janvier 2022** : Convention avec la commune de Franconville relatif à l'installation d'un coin détente et l'organisation d'un tournoi de jeu vidéo à l'occasion du Festival Manga – Médiathèque Saint-Exupéry (Franconville).
- **d/8.9/2022/18 du 14 janvier 2022** : Convention de partenariat avec la ville de Sannois dans le cadre du Festival des P'tites oreilles – Médiathèque André-Cancelier – Sannois.

Fait ce jour à Pierrelaye.

Pour extrait conforme,

Par délégation du Président,  
Directeur général des services,



Guilhem PELLET

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »